

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 3 mai 2021 à 19 h tenue à huis clos en conformité avec les arrêtés ministériel par lesquels le ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19

Minutes of the regular sitting of the Borough Council held on Monday May 3, 2021 at 7 p.m. held in closed session according to the ministerial orders by which the minister of Health and Social Services has implemented special measures for the municipalities in order to minimize the COVID-19 spreading risks

conformément à la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19, L.R.Q. 1977), à laquelle sont présents :

in conformity with the Cities and Towns Act (Chapter C-19, R.L.Q. 1977), at which were present:

Le maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis et les conseillers Catherine Clément-Talbot, Yves Gignac, Benoit Langevin et Louise Leroux assistent à la séance par vidéo conférence, tous formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement Dimitrios (Jim) Beis.

Mayor of the Borough Dimitrios (Jim) Beis and Councillors Catherine Clément-Talbot, Yves Gignac, Benoit Langevin and Louise Leroux attend the sitting by video conference, all forming a quorum under the chairmanship of the Mayor of the Borough, Dimitrios (Jim) Beis.

Le directeur d'arrondissement, monsieur Dominique Jacob, et la secrétaire d'arrondissement, M^e Alice Ferrandon, assistent à la séance par vidéo conférence. The Director of the Borough, Mr. Dominique Jacob, and the Secretary of the Borough, M^e Alice Ferrandon, attend the sitting by video conference.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Unless otherwise stated in the present minutes, the Mayor of the Borough always avails himself of his privilege of not voting as provided for in Section 328 of the *Act respecting Towns and Municipalities* (L.R.Q., Chapter C-19).

Ouverture de la séance

Opening of the sitting

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

The Mayor of the Borough declared the sitting open at 7 p.m.

Rapport du Service de police de la Ville de Montréal

Ville de Montréal Police Service Report

Le représentant du SPVM n'est pas présent.

The official of the SPVM is not present.

Présentation du Service de Sécurité Incendie de la Ville de Montréal

Presentation of Ville de Montréal Service de Sécurité Incendie

Le représentant du SIM n'est pas présent.

The representative of the SIM is not present.

Minute de silence

Minute of silence

Une minute de silence est observée à la mémoire des victimes de la COVID-19.

A minute of silence is observed in memory of the COVID-19 victims.

Revue des activités

Activities review

Le maire d'arrondissement fait la revue des faits saillants des activités de l'arrondissement depuis la dernière séance. The Mayor of the Borough highlighted the Borough's activities since the last meeting.

Période de questions du public

Public Question Period

La période de questions du public débute à 19 h 28.

The public question period started at 7:28 p.m.

Au cours de cette période, les questions transmises par Internet par les personnes suivantes ont été traitées :

Mme Lise Brunet-Paquin

- Développement futur des lots 1 977 377 et 1 990 959 sur la rue projetée Sylvain

Mme Martha Bond

- Détails concernant la tenue d'un registre pour le PP-2021-002 et le règlement de zonage CA29 0040-49
- Point 20.07 à propos du dépôt du plan directeur d'aménagement et de développement des parcs et des berges

M. James Bond

- Subventions pour les associations qui gèrent les piscines et consultation publique
- Marchés publics et solidaires

During that time, the questions transmitted by Internet by the following persons have been adressed:

Mrs. Lise Brunet-Paquin

- Future development of lots 1 977 377 and 1 990 959 on projected rue Sylvain

Mrs. Martha Bond

- Details for the holding of a register for PP-2021-002 and zoning by-law CA29 0040-49
- Item 20.07 about the tabling of the master plan for the layout and development of parks and banks

Mr. James Bond

- Pool-association subsidies and public consultation
- Public and social markets

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0101

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Yves Gignac

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro du 3 mai 2021 soit adopté avec l'ajout des points suivants :

12.01 – Approuver les projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro:

40.08 – PP-2021-004 – Adopter, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de quatre (4) étages et comprenant dix (10) logements dans la zone C-3-169 au 4998-5000, boulevard Saint-Charles, à l'intersection de la rue Ouellette, sur le lot 4 607 749, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0101

APPROVAL OF THE AGENDA

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Yves Gignac

AND RESOLVED

THAT the agenda of the Borough of Pierrefonds-Roxboro Council regular sitting of May 3, 2021 be adopted with the addition of the following items:

12.01 – Approve the projects to be added on the citizen ballot paper which are susceptible of being implemented on the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro:

40.08 – PP-2021-004 – Adopt, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction and occupancy proposals for an immovable (SCOAPI), resolution authorizing a new four-storey (4) multidwelling construction (H3 use) of ten (10) units in the C-3-169 zone at 4998-5000, boulevard Saint-Charles, at the intersection of rue Ouellette, on lot 4 607 749, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040.

UNANIMOUSLY ADOPTED

10.03

PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 avril 2021 à 19 h soit approuvé tel que soumis aux membres du conseil avant la présente séance et versé aux archives de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 04

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0103

PROJETS À INSCRIRE SUR LE BULLETIN VOTE CITOYEN SONT DE QUI SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MIS EN ŒUVRE SUR LE **TERRITOIRE** DF L'ARRONDISSEMENT DF PIERREFONDS-ROXBORO

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Yves Gignac

ET RÉSOLU

D'appuyer l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif de Montréal :

- 1. Les minis forêts de Montréal -La ville aux milles forêts;
- 2. Parcours riverain Gouin.

DE prendre en charge la mise en œuvre des projets lauréats à l'issue du vote citoyen;

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12.01 1213903010

MINUTES

It was moved by **Councillor Louise Leroux** seconded by **Councillor Catherine Clément-Talbot**

AND RESOLVED

THAT the minutes of the regular sitting of the council held on April 12, 2021 at 7 p.m. be approved as submitted to the members of the Council prior to the present sitting, and filed in the archives of the Borough.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0103

PROJECTS TO BE ADDED ON THE CITIZEN BALLOT PAPER WHICH ARE SUSCEPTIBLE OF **BEING** IMPLEMENTED ON THE TERRITORY OF THE BOROUGH OF PIERREFONDS-**ROXBORO**

It was moved by **Councillor Catherine Clément-Talbot** seconded by **Councillor Yves Gignac**

AND RESOLVED

TO support the addition of the following projects on the ballot paper as part of the Montréal participatory budget:

- Les minis forêts de Montréal La ville aux milles forêts;
- 2. Gouin waterfront trail.

TO take responsibility for the implementation of the winning projects at the end of the citizen voting period;

TO undertake the operating expenses which could potentially be involved.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0104

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0104

COMMISSION SCOLAIRE LESTER B. PEARSON – INTERDICTION DE L'UTILISATION DU MOT N LESTER B. PEARSON SCHOOL BOARD – FORBIDDING THE USE OF THE N-WORD

ATTENDU QUE l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro reconnaît que le racisme existe dans la société depuis longue date;

WHEREAS the Borough of Pierrefonds-Roxboro acknowledges that racism exists in society and has longstanding historical roots;

ATTENDU QUE les effets dévastateurs de la discrimination et du racisme ne peuvent plus être ignorés;

WHEREAS the devastating impact of discrimination and racism can no longer be ignored;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro dénonce le racisme et la discrimination sous toutes ses formes;

WHEREAS the Borough of Pierrefonds-Roxboro denounces racism and discrimination in all forms;

ATTENDU QUE notre arrondissement a toujours promu l'équité, l'inclusion et le respect de tous;

WHEREAS our Borough has always been committed to equity, inclusion, and respect for all;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite par la présente résolution lutter contre le racisme anti-noir en dénonçant publiquement l'utilisation du mot en N;

WHEREAS the Borough of Pierrefonds-Roxboro take a necessary step in addressing anti-black racism by denouncing the use of the N-word publicly;

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Benoit Langevin It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Benoit Langevin

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

QUE soit adoptée une résolution appuyant la résolution de la Commission scolaire Lester B. Pearson adoptée le 22 mars 2021 interdisant l'utilisation du mot N qui est désobligeant, dénigrant et nuisible à la sécurité et au bien-être de la communauté scolaire et proclame qu'il ne doit jamais être prononcé dans les limites de la communauté des écoles et des centres de la Commission scolaire Lester B. Pearson.

QUE le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro considère le mot en N comme désobligeant, dénigrant et nuisible à la sécurité et au bien-être de la communauté de l'arrondissement et proclame qu'il ne doit jamais être prononcé dans les bâtiments municipaux et dans toute activité municipale;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.01 1212155007

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0105

MOTION POUR FORCER LA VILLE DE MONTRÉAL À PERMETTRE LE VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES PERSONNES DE 70 ANS ET PLUS

ATTENDU QUE l'élection générale pour les municipalités du Québec se tiendra en novembre 2021 et que les craintes liées à la pandémie de la COVID-19 seront encore bien présentes, ce qui peut réduire le taux de participation des citoyens les plus vulnérables et les plus âgés;

ATTENDU QUE le vote par correspondance est une méthode sécuritaire et éprouvée qui permet d'augmenter la participation des électeurs et qu'il est utilisé dans plusieurs démocraties;

ATTENDU QUE la possibilité de voter par correspondance confortera grandement les personnes qui hésitent à se rendre à un bureau de vote en raison du coronavirus ou celles qui se considèrent trop à risque pour se déplacer;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le 20 octobre 2020 la résolution CM20 1054 par laquelle elle demandait à la Ville de Montréal de :

THAT be adopted a resolution supporting the resolution of the Lester B. Pearson school board adopted on March 22, 2021 forbidding the use of the N-word derogatory, denigrating, and harmful to the safety and well-being of the school cornrnunity and proclaim that it must never be uttered within the confines of the Lester B. Pearson School Board schools and centres cornmunity;

THAT the Borough Council of Pierrefonds-Roxboro considers the N-word derogatory, denigrating, and harmful to the safety and well-being of the Borough cornrunity and proclairn that it must never be uttered within the confines of the municipal buildings and in all municipal activity;

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0105

MOTION TO FORCE THE VILLE DE MONTRÉAL TO ALLOW POSTAL VOTING FOR PEOPLE 70 YEARS OF AGE AND OLDER

WHEREAS the general election for Québec municipalities will be held in November 2021 and that the concerns about the COVID-19 pandemic will still be present, which could reduce the participation rate among the most vulnerable and oldest voters;

WHEREAS postal voting is a safe and proven method which allows to increase voter turnout and that it is used in many democracies:

WHEREAS the possibility of postal voting will greatly comfort people who are reluctant to vote at a polling station because of the coronavirus or those who consider themselves at too great a risk to go out;

WHEREAS on October 20, 2020, the municipal council adopted resolution CM20 1054 in which it requested the Ville de Montréal to:

- « 1- poursuive ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer des modes de participation alternatifs au cours des prochaines élections municipales que ce soit le vote par correspondance et la tenue d'un scrutin sur plusieurs journées consécutives;
- 2- donner le mandat à Élection Montréal de se tenir prêt à permettre techniquement aux Montréalais de voter par correspondance en novembre 2021. »

ATTENDU QUE l'arrêté numéro 2020-060 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 28 août 2020 remplace le vote itinérant par le vote par correspondance et permet aux gens isolés chez eux d'utiliser cette méthode de votation;

ATTENDU QU'Ensemble Montréal, le parti de l'Opposition officielle à l'Hôtel de Ville de Montréal, a déposé un mémoire demandant à la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'étendre le vote par correspondance minimalement à tous les électeurs de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE lors de l'étude du projet de loi 85, la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec a adopté l'amendement suivant :

À l'article 3 de ce projet de loi : remplacer, dans le paragraphe 1° du deuxième alinéa, « et de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 » par «, de tout électeur pour lequel les autorités de santé publique ordonnent ou recommandent son isolement en raison de la pandémie de la COVID-19 et, pour toute municipalité ayant adopté une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021, de tout autre électeur âgé de 70 ans ou plus »;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 85 intitulé Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (la « Loi ») le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi autorise le vote par correspondance pour les électeurs âgés de 70 ans et plus « pour toute municipalité ayant adopté une résolution favorable au plus tard le 1er juillet 2021 »;

- "1- pursue its representations to the Gouvernement du Québec in order to provide alternative participation modes in the upcoming municipal elections, whether it be postal voting or the holding of the elections over a number of consecutive days;
- 2- Mandate Élection Montréal to be prepared to technically enable Montrealers to vote by mail in November 2021."

WHEREAS August 28, 2020 order number 2020-060 from the Health and Social Services Minister replaces mobile voting by postal voting and allows people isolated in their homes to use this voting method;

WHEREAS Ensemble Montréal, the Official Opposition party at Montréal City Hall, has filed a brief requesting to the Committee on Planning and the Public Domain of the Quebec National Assembly to extend postal voting at minimum to all electors 65 years of age and older;

WHEREAS during the draft legislation 85 study, the Committee on Planning and the Public Domain of the Quebec National Assembly adopted the following amendment:

At Section 3 of this draft legislation: in the first sub-paragraph of the second paragraph, replace "and any elector for whom public health authorities order or recommend isolation due to the COVID-19 pandemic" by ", any elector for whom public health authorities order or recommend isolation due to the COVID-19 pandemic and, for any municipality having adopted a favourable resolution no later than July 1, 2021, of any other voter 70 years of age and older";

WHEREAS the Quebec National Assembly adopted Bill 85, entitled Act to facilitate the conduct of the municipal general election of November 7, 2021 during the COVID-19 pandemic (the "Act") on March 25, 2021;

WHEREAS article 3 of the Act authorizes postal voting for voters 70 years of age and older "for any municipality having adopted a favourable resolution no later than July 1, 2021":

ATTENDU QUE l'adoption de la présente motion par le conseil municipal permettra de satisfaire l'exigence prévue dans la Loi donnant droit au vote par correspondance aux électeurs montréalais âgés de 70 ans et plus;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la démocratie montréalaise que les électeurs disposent de plus d'alternatives pour exercer leur droit de vote;

ATTENDU QUE l'administration montréalaise a donné, pour le moment, une fin de non-recevoir à la proposition de faciliter le vote des personnes âgées de plus de 70 ans et qu'il est aussi dans la mission des arrondissements de défendre leurs citoyens et citoyennes;

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Yves Gignac

ET RÉSOLU

QUE l'arrondissement de Pierrefonds Roxboro demande formellement au conseil municipal d'adopter le plus rapidement possible une résolution favorable à la mise en place du vote par correspondance pour l'ensemble des électeurs de 70 ans et plus.

15.02

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0106

SUBVENTION -L'ÎLE DES AMIS

Il est proposé par le conseiller Yves Gignac appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement accorde une subvention au montant de 300 \$ provenant du budget de fonctionnement 2021 à l'organisme L'île des amis, comme contribution aux activités de l'année 2021;

QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.01 1211294004

WHEREAS the adoption of the present motion by the municipal council will allow to satisfy the requirement laid down in the Act giving the right to vote by mail to Montréal voters aged 70 years of age and older;

WHEREAS it is in the interest of Montréal democracy that voters have access to more choices when exercising their voting rights;

WHEREAS the Montréal administration has given, for the moment, a ground of inadmissibility for the proposal to facilitate voting for people 70 years of age and older and it is also part of the boroughs' mission to defend their citizens;

It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Yves Gignac

AND RESOLVED

THAT the Borough of Pierrefonds-Roxboro formally requests the Municipal Council to adopt as soon as possible a resolution in favor of the implementation of postal voting for overall 70 years of age and older voters.

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0106

SUBSIDY-L'ÎLE DES AMIS

It was moved by Councillor Yves Gignac seconded by Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

THAT the Borough Council grant a subsidy in the amount of \$300 from the 2021 operating budget to the L'île des amis organization as a contribution to the activities of the year 2021;

THAT this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0107

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0107

CONTRIBUTION FINANCIÈRE -YMCA QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

QU'un soutien financier non-récurrent maximal de 15 000 \$ soit accordé à l'organisme YMCA Québec pour soutenir les activités de préparation et de planification des camps de jour sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la saison 2021;

QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.02 1217924001

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0108

SUBVENTION – NOVA L'OUEST DE L'ÎLE

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement octroie une subvention au montant de 500 \$ à l'organisme communautaire Nova l'ouest de l'île afin d'appuyer l'organisme dans les actions qu'il mène en vue de soutenir les citoyens affectés par des maladies graves et leurs familles;

QUE cette subvention soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.03 1211294007

FINANCIAL CONTRIBUTION - YMCA QUÉBEC

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Catherine Clément-Talbot

THAT a maximum non-recurring financial support of \$15,000 be granted to the organization YMCA Québec in order to support the day camps preparation and planification activities on the territory of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the 2021 season;

THAT this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2021 operating budget.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0108

SUBSIDY-NOVA WEST ISLAND

It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT the Borough Council grant a subsidy in the amount of \$500 to the community organization Nova West Island in order to support the organization in its efforts to support citizens affected by severe illnesses and their families;

THAT this subsidy be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2021 operating budget.

UNANIMOUSLY ADOPTED

SUBVENTION AVEC CONVENTION VERTCITÉ – MARCHÉS PUBLICS ET MARCHÉS SOLIDAIRES

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par le conseiller Yves Gignac

ET RÉSOLU

D'accorder une subvention avec convention de 25 000 \$ à VertCité pour la tenue et le financement de trois (3) marchés publics dont deux (2) marchés solidaires dans le secteur Est, soit au chalet À-Ma-Baie et au parc Cloverdale, et un (1) marché public dans le secteur Ouest, au parc du Château-Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

D'autoriser madame Francyne Gervais, directrice, Culture, Sports, Loisirs et Développement social, à signer la convention au nom de la Ville;

QUE cette contribution soit payée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel à même le budget de fonctionnement 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.04 1211294002

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0110

SUBVENTION AVEC CONVENTION – MISSION DE L'OUEST-DE-L'ÎLE – JARDIN COLLECTIF AU PARC GOUIN

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0109

SUBSIDY WITH AGREEMENT-VERTCITÉ – PUBLIC MARKETS AND SOCIAL MARKETS

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Yves Gignac

AND RESOLVED

TO grant a subsidy with agreement in the amount of \$25,000 to VertCité for the holding and financing of three (3) public markets of which two (2) social markets in the East sector, at the À-Ma-Baie chalet and at the Cloverdale park, and one (1) public market in the West sector, at the du Château-Pierrefonds park in the Borough of Pierrefonds-Roxboro;

TO authorize Mrs. Francyne Gervais, director, Culture, Sports, Leisure and Social development, to sign the agreement on behalf of the City;

THAT this contribution be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents from the 2021 operating budget.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0110

SUBSIDY WITH AGREEMENT – WEST ISLAND MISSION – COLLECTIVE GARDEN AT GOUIN PARK

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

QUE le conseil d'arrondissement accorde une subvention en nature avec convention à l'organisme Mission de l'Ouest-de-l'Île pour le prêt du terrain situé sur le boulevard Gouin Ouest et la 2^e Rue, afin d'y cultiver un jardin collectif qui bénéficiera aux citoyens de Pierrefonds-Roxboro par l'entremise des banques alimentaires;

QUE madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social, soit autorisée à signer l'entente de service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.05 1211294008

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0111

GUEPE – GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement octroie un contrat de service à l'organisme à but non lucratif Groupe uni des éducateurs naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour la saison 2021 au montant de 44 721 \$, taxes incluses, provenant du budget 2021 pour la gestion et la mise en valeur du parc des Anciens-Combattants (anciennement nommé port de plaisance de Pierrefonds-Roxboro) situé au 155, rue Rose;

D'approuver une convention de service entre l'organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et les conditions du contrat au montant maximal de 44 721 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2021;

D'autoriser monsieur. Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, à signer la convention au nom de la Ville;

QUE cette dépense soit imputée selon les informations financières contenues au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

THAT the Borough Council grant a subsidy in kind with agreement to the West Island Mission organization for the loan of the field located on boulevard Gouin Ouest and 2^e Rue, in order to cultivate a collective garden which will benefit the citizens of Pierrefonds-Roxboro through food banks;

THAT Mrs. Louise Zampini, division head, Culture, Libraries and Social development, be authorized to sign the service agreement;

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0111

GUEPE – GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

THAT the Borough Council grant a service contract to the non-profit organization Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) for the 2021 season at an amount of \$44,721 from the 2021 operating budget for the management and enhancement of des Anciens-Combattants park (formerly named marina of Pierrefonds-Roxboro) located at 155, rue Rose;

TO approve a service agreement between the organization and the Ville de Montréal, thus establishing the terms and conditions of the contract at a maximum amount of \$44,721, taxes included, from the 2021 operating budget;

TO authorize Mr. Jay-Sun Richard, division head, Sports, Leisure and Installations, to sign the agreement in behalf of the City

THAT this expense be paid according to the financial information mentioned in the decision-making documents.

UNANIMOUSLY ADOPTED

20.06 1214911005

DÉPÔT -- PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS ET DES BERGES

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0112

TABLING -- MASTER PLAN FOR THE LAYOUT AND DEVELOPMENT OF PARKS AND BANKS

QUE la conseillère Catherine Clément-Talbot prenne acte du dépôt du plan directeur d'aménagement et de développement des parcs et des berges 2020-2035 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et de son document résumé. THAT Coucillor Catherine Clément-Talbot acknowledge the tabling of the master plan for the layout and development of parks and banks 2020-2035 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro and of its summary document.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

20.07 1211294009

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0113

CONTRAT NUMÉRO ST-21-03

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0113

CONTRACT NUMBER ST-21-03

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2021;

ATTENDU que des soumissions ont été reçues et ouvertes le 19 avril 2021 et se lisent comme suit :

WHEREAS public tenders were called for sidewalks and borders repair works on various local streets of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the year 2021;

WHEREAS tenders were received and opened on April 19, 2021 and read as follows:

Soumissionnaires/Tenderers

Prix soumis/Price Quoted

 Cojalac inc.
 383 418,63 \$

 Groupe Rock-Sol inc.
 423 958,82 \$

 De Sousa - 4042077 Canada inc.
 441 634,61 \$

Il est proposé par le conseiller Yves Gignac appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

D'autoriser une dépense totale de 479 273,28 \$, à savoir un montant de 383 418,63 \$, taxes incluses, pour le contrat, 38 341,86 \$, taxes incluses, pour les contingences (10 %) et 57 512,79 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues locales de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour l'année 2021;

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, Cojalac inc., le contrat numéro ST-21-03 au montant de sa soumission, soit 383 418,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

dépense soit cette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.08 1216765003

It was moved by **Councillor Yves Gignac** seconded by **Councillor Louise Leroux**

AND RESOLVED

TO authorize a total expense of \$479,273.28, to wit an amount of \$383,418.63, taxes included, for the contract, \$38,341.86, taxes included, for the contingencies (10%), \$57,512.79, taxes included, for incidental costs, for repair works on various local streets of the Borough of Pierrefonds-Roxboro for the year 2021;

TO grant to the lowest compliant tenderer, Cojalac inc., contract number ST-21-03 in the amount of its tender, to wit \$383,418.63, taxes included, in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

THAT this expense be charged according to the financial information described in the decision-making summary.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0114

REDDITION COMPTES DES DES **DEMANDES** DE PAIEMENT ET **ENGAGEMENTS**

Il est proposé par le conseiller Yves Gignac appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE la reddition financière constituée de la liste des chèques mensuels, de la liste des virements, ainsi que de la liste des bons de commande et autres dépenses des différents services de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, préparée par monsieur Gaétan Brunet, chef de division, Ressources financières et matérielles, au montant de 331 094,50 \$ pour la période du 27 février au 26 mars 2021, soit approuvée telle que soumise membres du aux d'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30.01 1218388004

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0114

ACCOUNTABILITY REPORT ON REQUESTS FOR PAYMENT AND LIABILITIES

It was moved by **Councillor Yves Gignac** seconded by **Councillor Benoit Langevin**

AND RESOLVED

THAT the financial accountability, composed of the monthly cheque list, the transfer of funds list as well as the purchase order list and other expenditures of the various services of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, prepared by Mr. Gaétan Brunet, Division Head, Financial and Material Resources, the amount in \$331,094.50 for the period from February 27, to March 26, 2021 be approved as submitted to the members of the Borough Council.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0115

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0115

ORDONNANCE TENUE DU MARCHÉ SOLIDAIRE À-MA-BAIE À L'EXTÉRIEUR DU CHALET À-MA-BAIE

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 21 29 0115 l'autorisation de la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie à l'extérieur du chalet À-Ma-Baie situé au 9625, boulevard Gouin Ouest les jeudis de 16 h à 19 h du 8 juillet au 14 octobre 2021 conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40 01 1211294003

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0116

ORDONNANCE TENUE D'UN MARCHÉ SOLIDAIRE AU PARC CLOVERDALE

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 21 29 0116 l'autorisation de la tenue d'un marché solidaire au parc Cloverdale situé sur la rue Basswood les mercredis 14 juillet, 11 août, 8 septembre et le 6 octobre 2021 de 16 h à 19 h, conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.02 1211294006

ORDINANCE HOLDING OF THE À-MA-BAIE SOCIAL MARKET OUTSIDE THE À-MA-BAIE CHALET

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

THAT the Borough Council decree by the ordinance number OCA 21 29 0115 the authorization for the holding of the À-Ma-Baie social market outside the À-Ma-Baie chalet located at 9625, boulevard Gouin Ouest on Thursdays from 4 p.m. to 7 p.m. from July 8 to October 14, 2021 in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0116

ORDINANCE HOLDING OF A SOCIAL MARKET AT THE CLOVERDALE PARK

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT the Borough Council decree by the ordinance number OCA 21 29 0116 the authorization for the holding of a social market at the Cloverdale park located on rue Basswood on Wednesdays July14, August 11, September 8 and October 6, 2021 from 4 p.m. to 7 p.m., in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property.

UNANIMOUSLY ADOPTED

ORDONNANCE TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC AU PARC DU CHÂTEAU-PIERREFONDS

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Yves Gignac

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'arrondissement décrète par l'ordonnance numéro OCA 21 29 0117 l'autorisation de la tenue d'un marché public au parc du Château-Pierrefonds situé au 15928, boulevard Gouin Ouest les dimanches de 10 h à 14 h du 11 juillet au 17 octobre 2021 conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.03 1211294005

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0118

CONSULTATION ÉCRITE – DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 3002791976 – ADRESSE 11, 7^E RUE

Il est proposé par le conseiller Benoit Langevin appuyé par la conseillère Louise Leroux

ET RÉSOLU

DE décréter que la demande de dérogation mineure numéro 3002791976 concernant le lot 1 388 920, adresse 11, 7° Rue, visant à permettre dans la zone H1-7-420, pour une construction unifamiliale isolée projetée, un coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) de 34 % au lieu du maximum permis de 30 %, fasse l'objet d'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 pris par le ministre de la Santé et des services sociaux du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.04 1218671005

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0117

ORDINANCE
HOLDING OF A PUBLIC MARKET AT THE
DU CHÂTEAU-PIERREFONDS PARK

It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Yves Gignac

AND RESOLVED

THAT the Borough Council decree by the ordinance number OCA 21 29 0117 the authorization for the holding of a public market at the du Château-Pierrefonds park located at 15928, boulevard Gouin Ouest on Sundays from 10 a.m. to 2 p.m. from July 11 to October 17, 2021 in accordance with the provisions of article 18 of by-law CA29 0018 on the occupancy of public property.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0118

WRITTEN CONSULTATION – MINOR EXEMPTION NUMBER 3002791976 – ADDRESS 11, 7^E RUE

It was moved by Councillor Benoit Langevin seconded by Councillor Louise Leroux

AND RESOLVED

TO decree that the minor exemption request number 3002791976 concerning lot 1 388 920, address 11, 7^e Rue, aiming to allow in H1-7-420 zone, for a projected detached single-family dwelling, an open space ratio (O.S.R...) of 34% instead of the maximum allowed of 30%, be the object of a fifteen (15) days written consultation according to the ministerial order n° 2020-049 taken by the minister of Québec Health and Social Services.

UNANIMOUSLY ADOPTED

CONSULTATION ÉCRITE – DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 3002714134 – ADRESSE 38, 9^E RUE

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

DE décréter que la demande de dérogation mineure numéro 3002714134 concernant le lot 1 390 050, adresse 38, 9° Rue, visant à permettre dans la zone H1-7-442, pour un agrandissement du bâtiment unifamilial isolé existant, dont le plancher du garage est au même niveau que celui existant, soit 33 cm au-dessous du niveau du centre de la rue, au lieu du minimum requis de 20 cm au-dessus du niveau du centre de la rue, fasse l'objet d'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 pris par le ministre de la Santé et des services sociaux du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.05 1218671004

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0120

CONSULTATION ÉCRITE – DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 3002714294 – ADRESSE 23, RUE CHÉNIER

Il est proposé par le conseiller Yves Gignac appuyé par la conseillère Catherine Clément-Talbot

ET RÉSOLU

DE décréter que la demande de dérogation mineure numéro 3002714294 concernant le lot 1 388 469, adresse 23, rue Chénier, visant à permettre dans la zone H1-7-401, pour un bâtiment unifamilial isolé existant, une marge latérale côté nord de 1,76 m inférieure au minimum requis de 2 m, fasse l'objet d'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 pris par le ministre de la Santé et des services sociaux du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

40.06 1218671003

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0121

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0119

WRITTEN CONSULTATION – MINOR EXEMPTION NUMBER 3002714134 – ADDRESS 38, 9^E RUE

It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

TO decree that the minor exemption request number 3002714134 concerning lot 1 390 050, address 38, 9° Rue, aiming to allow in H1-7-442 zone, for an extension of the existing detached single-family dwelling, which garage floor is at the same level than the existing, to wit 33 cm above the street center level, instead of the minimum required of 20 cm above the street center level, be the object of a fifteen (15) days written consultation according to the ministerial order n° 2020-049 taken by the minister of Québec Health and Social Services.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0120

WRITTEN CONSULTATION – MINOR EXEMPTION NUMBER 3002714294 – ADDRESS 23, RUE CHÉNIER

It was moved by Councillor Yves Gignac seconded by Councillor Catherine Clément-Talbot

AND RESOLVED

TO decree that the minor exemption request number 3002714294 concerning lot 1 388 469, address 23, rue Chénier, aiming to allow in H1-7-401 zone, for an existing detached single-family dwelling, a north side setback of 1.76 m inferior to the required minimum of 2 m, be the object of a fifteen (15) days written consultation according to the ministerial order n° 2020-049 taken by the minister of Québec Health and Social Services.

UNANIMOUSLY ADOPTED

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0121

COMITÉ DE SIGNALISATION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il est proposé par le conseiller Yves Gignac appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la réunion du Comité de signalisation et de sécurité routière tenue le 25 mars 2021 soit approuvé tel que soumis;

QUE l'Annexe « A » du règlement 868 concernant la circulation et la sécurité publique sur le territoire de l'ancienne Ville de Pierrefonds soit modifiée comme suit:

1. Rue Eldor-Daigneault

QUE soient installés des panneaux « Stationnement interdit » du côté est et ouest de la rue Eldor-Daigneault, comme suit :

du côté est : « Stationnement interdit 9 h – 18 h »

du côté ouest : « Stationnement interdit 18 h – 9 h»

comme indiqué au croquis 21-33721 ci-joint.

2. Rue Saint-Louis

QUE soient retirés les panneaux « Stationnement interdit », des côtés est et nord de la rue Saint-Louis, comme indiqué au croquis 21-36652 ci-joint.

QUE soit prolongée l'interdiction de stationnement en tout temps du côté sud de la rue Saint-Louis jusqu'à l'intersection de la rue Pontiac, comme indiqué au croquis 21-36652 ci-joint.

TRAFFIC AND ROAD SAFETY COMMITTEE

It was moved by Councillor Yves Gignac seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

THAT the minutes of the Traffic and Road Safety Committee meeting held on March 25, 2021 be approved as submitted;

THAT the Annex "A" of by-law 868 concerning traffic and public security on the territory of the former Ville de Pierrefonds be modified as follows:

1. Rue Eldor-Daigneault

THAT be installed "No parking" signs on East and West sides of rue Eldor-Daigneault, as follows:

...on east side:
"No parking
9 a.m. – 6 p.m."

on west side: "No parking 6 p.m. – 9 a.m."

as indicated on sketch number 21-33721 attached herewith.

2. Rue Saint-Louis

THAT be withdrawn the "No parking" signs on east and north sides of rue Saint-Louis, as indicated on sketch number 21-36652 attached herewith.

THAT be extended the parking prohibition at all times on south side of rue Saint-Louis up to the intersection of rue Pontiac, as indicated on sketch number 21-36652 attached herewith.

3. Rue Gascon

QUE soient retirés les deux panneaux « Arrêt interdit » sur la rue Gascon entre la rue Valois et la rue Bastien, et remplacés par deux panneaux « Débarcadère », comme suit :

« Débarcadère ...5 minutes jours d'école septembre à juin »

comme indiqué au croquis 21-38569 ci-joint.

4. Chemin de l'Anse-à-l'Orme

QUE soit installé un panneau « Présence potentielle d'animaux sauvages » sur le chemin de l'Anse-à-l'Orme, à une distance d'environ 100 m de chaque extrémité du territoire de l'arrondissement, comme indiqué au croquis 21-55364 ci-joint.

5. Port de plaisance

QUE soit installé un panneau « Stationnement interdit » sur la rampe de mise à l'eau, comme indiqué au croquis 20-272897 ci-joint.

40.07 1213050004

3. Rue Gascon

THAT be withdrawn the two "No stopping" signs on rue Gascon between rue Valois et rue Bastien, and replaced by two "Drop-off" signs, as follows:

..."Drop-off
5 minutes
school days
September to June"

as indicated on sketch number 21-38569 attached herewith.

4. Chemin de l'Anse-à-l'Orme

THAT be installed a "Potential presence of wild animals" sign on chemin de l'Anse-à-l'Orme, at a distance of approximately 100 m from each extremity of the territory of the Borough, as indicated on sketch number 21-55364 attached herewith.

5. Marina

THAT be installed a "No parking" sign on the boat launching ramp, as indicated on sketch number 20-272897 attached herewith.

PP-2021-004 – 4998-5000, BOULEVARD SAINT-CHARLES À L'INTERSECTION DE LA RUE OUELLETTE – ADOPTION DE LA RÉSOLUTION

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique du comité consultatif d'urbanisme a été tenue le 12 février 2020 à 19 h, à l'issue de laquelle le projet particulier a été recommandé par ledit comité;

ATTENDU QUE le premier projet de résolution a été adopté à la séance du 8 mars 2021 par la résolution numéro CA21 29 0063;

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue du 15 au 30 mars 2021 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-049;

ATTENDU QUE le procès-verbal de cette consultation écrite a été déposé en séance;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance du 12 avril 2021 par la résolution CA21 29 0088;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

ATTENDU qu'une copie de la résolution et du dossier décisionnel a été remise aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par la conseillère Catherine Clément-Talbot appuyé par le conseiller Benoit Langevin

ET RÉSOLU

D'adopter, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la résolution visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial (usage H3) de quatre (4) étages et comprenant dix (10) logements dans la zone C-3-169 au 4998-5000, boulevard Saint-Charles, à l'intersection de la rue Ouellette, sur le lot 4 607 749, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040;

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0122

PP-2021-004 -

4998-5000, BOULEVARD SAINT-CHARLES AT THE INTERSECTION OF RUE OUELLETTE – ADOPTION OF RESOLUTION

WHEREAS a public consultation meeting of the Urban Planning Advisory Committee has been held on February 12, 2020 at 7 p.m., at the end of which the specific proposal was recommended by said committee;

WHEREAS the first draft resolution has been adopted at the March 8, 2021 sitting by resolution number CA21 29 0063;

WHEREAS a written consultation was held from March 15 to 30, 2021 according to the provisions of the ministerial order number 2020-049;

WHEREAS the minutes of this written consultation has been tabled at the sitting;

WHEREAS the second draft by-law has been adopted at the April 12, 2021 sitting by resolution CA21 29 0088;

WHEREAS no valid referendum application has been received in respect of the second draft by-law;

WHEREAS a copy of the resolution and the decision-making documents were delivered to the members of the Borough Council more than 72 hours before the sitting;

It was moved by Councillor Catherine Clément-Talbot seconded by Councillor Benoit Langevin

AND RESOLVED

TO adopt, by virtue of by-law CA29 0045 concerning specific construction and occupancy proposals for an immovable (SCOAPI), resolution authorizing a new four-storey (4) multi-dwelling construction (H3 use) of ten (10) units in the C-3-169 zone at 4998-5000, boulevard Saint-Charles, at the intersection of rue Ouellette, on lot 4 607 749, and that, notwithstanding any contradicting provisions of the zoning by-law CA29 0040;

DE permettre un usage résidentiel multifamilial (h3) sur le site, situé dans la zone C-3-169;

D'établir la hauteur minimale du bâtiment à 2 étages et la hauteur maximale du bâtiment à 4 étages;

DE permettre une superficie maximale de plancher de 3000 mètres carrés;

D'établir le coefficient d'emprise au sol (CES) à un minimum de 0,20 et à un maximum de 0,60;

D'établir le coefficient d'occupation du sol (COS) à un minimum de 0,25 et un maximum de 2,4;

D'établir la marge de recul avant minimale à 1,7 mètres;

D'établir la marge de recul latérale droite (nord) minimale à 1 mètre;

D'établir la marge de recul latérale gauche (sud) minimale à 6 mètres;

D'établir la marge de recul arrière à 4,5 mètres;

D'établir le ratio des aires d'agrément à 10 m2 par logement;

D'établir le nombre minimal de cases de stationnement à 12 cases;

D'établir le ratio minimum des cases de stationnement intérieur à 60 %;

D'autoriser le stationnement en tandem pour les cases de stationnement réservées à la même unité de logement;

D'établir le ratio de cases de stationnement pour vélos à 25 % du nombre total de cases de stationnement pour automobile;

DE permettre un rez-de-chaussée à plus de 2 mètres de hauteur sans toutefois excéder 3 mètres par rapport au niveau moyen du milieu de la rue;

DE permettre que les escaliers et perrons en cour avant soient implantés à 0 mètre de la ligne avant de lot;

DE permettre qu'un escalier et un perron soient implantés à 1 mètre de la ligne de lot latérale nord;

DE permettre que des escaliers mènent à un étage supérieur au rez-de-chaussée;

DE permettre que les balcons-terrasses situés en cour arrière soient implantés à un minimum de 1 mètre de la ligne arrière et de la ligne latérale nord du lot;

DE permettre que les balcons-terrasses

TO allow a multi-dwelling residential use (h3) on the site, located in zone C-3-169;

TO establish the minimal building height at 2 stories and the maximum building height at 4 stories;

TO allow a maximum floor area of 3000 square meters;

TO establish the coverage ratio at a minimum of 0,20 and a maximum of 0,60;

TO establish the floor area ratio (F.A.R.) at a minimum of 0,25 and a maximum of 2,4;

TO establish the front setback at a minimum of 1,7 meters;

TO establish the right lateral setback (north side) at a minimum of 1 meter;

TO establish the left lateral setback (south side) at a minimum of 6 meters;

TO establish the backyard setback at a minimum of 4.5 meters;

TO establish the minimum leisure area at 10 square meters per unit;

TO establish the minimum number of parking spaces at 12;

TO establish the minimum interior parking spaces ratio at 60%;

TO authorize tandem parking for the parking spaces reserved to the same housing unit;

TO establish the bike parking ratio at 25% of the total number of car parking spaces;

TO allow a first floor above 2 meters without exceeding 3 meters measured from the average level of the middle of the street;

TO allow the stairs and porches to be located at a minimum of 0 meter from the front yard property line;

TO allow one stair and one porch to be located at a minimum of 1 meter of the north lateral property line;

TO allow stairways to access a floor superior to the ground floor;

TO allow balconies terraces to be located at a minimum of 1 meter form the back and north lateral property line;

TO allow balconies terraces to be located

situés en cour avant soient implantés à un minimum de 1,5 mètres de la ligne avant du lot:

DE permettre des matériaux de revêtement autre que la maçonnerie sur les premiers 2,3 mètres au-dessus de la fondation;

D'autoriser les revêtements métalliques dans une proportion supérieure à 30 % de la superficie totale de chacune des façades;

D'exiger l'implantation d'une clôture sur ledit lot à l'intérieur de la ligne latérale de terrain située au sud et à l'intérieur de la ligne arrière de terrain située à l'ouest;

D'exiger un écran végétal composé d'arbustes en marge arrière, le long de la clôture:

DE permettre que les cases de stationnement soient situées à moins de 2 mètres de la ligne latérale sud du terrain;

DE permettre que 2 cases de stationnement empiètent de 1,5 m dans la marge avant;

DE permettre que les 2 entrées charretières du stationnement soient à un minimum de 3,5 mètres de distance l'une de l'autre;

DE permettre 3 portes de garages consécutives à moins de 3,65 mètres de distance et visibles de la rue Ouellette;

D'ASSORTIR l'acceptation du présent PPCMOI aux conditions suivantes :

- a) L'approbation du plan d'aménagement paysager par la Direction Développement du territoire et études techniques;
- b) Qu'une entente soit établie avec l'arrondissement dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI pour les plantations et les aménagements dans l'emprise de la Ville et que les coûts relatifs à ceux-ci soient assumés par le promoteur;
- c) Que les demandes de permis et autorisations nécessaires à la réalisation du projet soient effectuées dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur du présent PPCMOI;

D'OBLIGER le requérant à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus, sans quoi, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA29 0045), s'appliqueront;

En cas de contradiction avec les dispositions énoncées dans le Règlement de zonage de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CA29 0040, les critères de la présente

at a minimum distance of 1.5 meters from the front property line;

TO allow cladding materials other than masonry on the first 2,3 meters above the foundation wall:

TO authorize metallic cladding in a proportion superior than 30% of each façade;

TO require that a fence be erected on the said lot within the lateral south and rear west property lines;

TO require a vegetated screen of shrubs in the rear setback, along the fence;

TO allow parking spaces located at less than 2 meters of the south lateral property line;

TO allow an encroachment of 1.5 m of two parking spaces in the front setback;

TO allow 2 parking accesses at a minimum distance of 3,5 meters from one another;

TO allow 3 consecutive garage doors visible form rue Ouellette and at a distance inferior to 3,65 meters from one another;

TO MAKE the acceptance of the present specific construction project subject to the following conditions:

- a) The approval of the landscaping plan by the "Direction Développement du territoire et études techniques";
- b) That an agreement be established with the borough within 36 months following the entry into force of the present SCOAPI for plantations and landscaping on the City's right-of-way and that the cost related to them be paid by the promoter;
- c) That the permit and necessary authorizations for the present project be requested during the 24 months following the entry into force of the present SCOAPI;

TO REQUEST the applicant to respect all the conditions set above and, failure to comply by the obligations resulting from hereby resolution, the penal law provisions of By-law on specific construction, alteration or occupancy proposals for an immovable (CA29 0045), will apply;

In case of conflict with the provisions and standards stated in the zoning by-law CA29 0040 of the Borough of Pierrefonds-Roxboro, the criteria of this résolution prévalent. Toutes autres dispositions dudit règlement continuent à s'appliquer;

resolution prevail. All other dispositions of the zoning by-law CA29 0040 will continue to apply:

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

40.08 1218707003

RÉSOLUTION NUMÉRO CA21 29 0123

RESOLUTION NUMBER CA21 29 0123

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADJOURNMENT OF THE SITTING

Il est proposé par la conseillère Louise Leroux appuyé par le conseiller Benoit Langevin It was moved by Councillor Louise Leroux seconded by Councillor Benoit Langevin

ET RÉSOLU

AND RESOLVED

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

THAT the present regular sitting be

adjourned.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

UNANIMOUSLY ADOPTED

ET LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 06.

AND THE SITTING WAS ADJOURNED AT 8:06 P.M.

70.01

Dimitrios (Jim) BEIS Maire d'arrondissement Mayor of the Borough Alice FERRANDON
Secrétaire d'arrondissement
Secretary of the Borough

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2021.